Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **35 (1899)**

Heft 16

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XXXVme ANNÉE — LAUSANNE
N° 16. — 15 avril 1899.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Subventions fédérales à l'école primaire. — Mes entretiens pédagogiques. — Chronique scolaire : Genève, Neuchâtel, Vaud, Bâle, Argovie, Zurich, Allemagne, Autriche. — Partie pratique : la dent-de-lion, la cadette adorante, dictées, compositions, récitations, la préhistoire à l'école primaire, problèmes.*

SUBVENTIONS FÉDÉRALES A L'ÉCOLE PRIMAIRE.

Le Conseil fédéral a examiné, il y a quelques jours, le projet du Département de l'Intérieur sur les subventions fédérales à l'école primaire. Ce nouveau projet ne diffère pas dans ses grandes lignes de celui proposé par M. le conseiller fédéral Lachenal[1]. Il faut noter cependant l'adjonction d'un article qui empêchera que les cantons n'emploient la subvention de la Confédération à d'autres buts que ceux prévus par l'arrêté, en laissant à leur niveau les budgets cantonaux actuels de l'instruction publique.

L'autorité fédérale a estimé, toutefois, que la solution de la question n'était pas des plus pressantes et a décidé d'attendre la discussion sur la situation financière de la Confédération pour fixer la date de la présentation de ce projet aux Chambres fédérales.

Nous pensons bien faire de publier en ce moment un nouvel article sur cette question. Notre collaborateur s'occupe du principe même de ces subventions, abstraction faite du côté financier de la question et en se basant sur un travail de M. Balsiger, directeur, à Berne.

L'article 27

et la subvention fédérale à l'école primaire.

L'article qui suit, écrit il y a quelques mois, n'envisage pas la question au point de vue financier et ne s'occupe que du principe même des subventions. Il suppose naturellement que la réalisation de ce principe est possible, sans cela il serait puéril de discuter platoniquement le pour et le contre quand on saurait par avance

[1] Voir l'*Educateur*, N° 3, page 55.

que la chose est une chimère. Aussi, à la nouvelle que les finances fédérales soldaient par un déficit qui mettait en péril certains projets prêts à éclore et bien plus près de leur réalisation que celui qui fait l'objet de ces lignes, avions-nous enfoui au fond du tiroir les pages qui vont suivre. Nous nous sommes ravisé en apprenant récemment que, loin de la reléguer tout à l'arrière-plan, le Conseil fédéral étudiait encore cette question et allait dans une prochaine session faire des propositions aux Chambres.

C'est donc en envisageant le sujet pour lui-même, abstraction faite des moyens pratiques, que nous livrons ces quelques réflexions à l'*Educateur*. — Nous n'avons pas la prétention de résoudre le problème par nos propres lumières ; notre intention est de commenter simplement les idées contenues dans une brochure de M. Balsiger, directeur d'école à Berne, renfermant le discours qu'il adressait à ce sujet à une réunion de membres de l'Assemblée fédérale. L'auteur, que nous ne connaissons point, est un chaud partisan des subventions fédérales. Son but, comme l'indique le sous-titre de la brochure, est de montrer l'orientation nouvelle de la question. Selon lui, l'autorité fédérale, sollicitée à nouveau de s'occuper de l'école primaire, abandonnerait toute idée de légiférer sur la matière et s'en tiendrait à celle d'accorder des subventions aux Cantons. Dès lors, les journaux nous ont appris que cette répartition fédérale se ferait proportionnellement aux besoins de chaque Etat confédéré. Mais n'anticipons pas et bornons-nous à suivre pas à pas l'argumentation de M. Balsiger. Nous regrettons de ne pouvoir citer plus souvent le chaleureux plaidoyer de l'honorable directeur.

M. Balsiger voit dans l'article 27 de la Constitution fédérale non seulement le gardien jaloux de la neutralité de l'enseignement primaire au point de vue confessionnel (en France, on dirait laïcité), mais encore et surtout le droit de tout citoyen suisse à une instruction primaire suffisante, considérée comme la condition indispensable du bien-être général. Les Cantons pourvoient, il est vrai, à l'enseignement primaire qui doit être laïque et gratuit, mais comme il est avéré que tous ne satisfont pas pleinement à ces obligations, la Confédération a le droit de prendre les mesures nécessaires *contre* les cantons réfractaires. Cette fin de l'art. 27 est, comme vous le voyez, grosse de menaces. Seulement, on ne se représente pas facilement maman Helvétia courroucée et distribuant des taloches aux récalcitrants : cela manquerait un peu de dignité. Aussi cette conclusion de l'article, en apparence si redoutable, n'a jamais été sérieusement appliquée, et ce défaut de répression fédérale a eu pour conséquence un relâchement notable de la part de quelques cantons dans leurs obligations vis-à-vis de l'instruction primaire, qui est loin d'être partout suffisante.

Puisque les menaces et les mesures coercitives seraient de nul effet pour contraindre tous les Cantons à remplir leurs devoirs, reconnaissant d'ailleurs que la plupart font des efforts louables dans

ce sens, il ne reste à la Confédération qu'à user du moyen dont certaines mamans se servent quelquefois : donner du sucre d'orge au lieu de se servir de la verge. De là l'idée des subventions. Maman Helvétia quittera donc son air courroucé et prendra une attitude plus maternelle en déliant les cordons de sa bourse. Mais il faut y aller avec ménagement, car certains Cantons font les fiers, les aînés surtout, et refusent les largesses fédérales, quand elles ne sont pas faites avec tact et discernement. On l'a bien vu en 1882, lorsque le fameux bailli scolaire effarouchait nombre de Confédérés et que le peuple suisse affolé le repoussait à une forte majorité.

Cependant les partisans de l'intervention fédérale, tout en savourant l'amertume de leur défaite, n'ont nullement désarmé, car pour eux l'article 27 reste debout dans toute sa plénitude, avec toutes ses exigences, et il ne saurait demeurer toujours dans notre pacte fédéral, simplement pour l'effet décoratif. Il contient virtuellement un principe qui finira par s'imposer à l'attention et à l'examen de tous. Considéré sous cet angle et à cette hauteur, l'article 27 est, en effet, non seulement un gendarme qui veille à la porte et s'assure que tout se passe dans l'ordre, mais c'est l'expression d'un droit, du *droit à l'instruction*, auquel la Confédération a le devoir de s'intéresser, comme elle garantit à chaque citoyen l'exercice de la liberté de conscience, du droit de pétition, etc. *(A suivre.)*

Mes entretiens pedagogiques *(Suite).* — Mon collègue X. : — Ce que tu dis là, mon cher, sur la position des instituteurs, n'est, hélas! que trop vrai, et cela est d'autant plus malheureux que beaucoup de nos instituteurs valaisans ne comprennent pas encore suffisamment ce qui cause leur manque d'indépendance et de dignité et porte par le fait un coup fatal à l'éducation de notre jeunesse. Ils ne considèrent pas assez non plus l'importance et la quantité de remèdes qu'ils pourraient *eux-mêmes*, s'ils le voulaient bien, porter à cet état de choses. Ah! si pourtant ils arrivaient une fois à s'unir tous, à s'animer par un fort esprit de solidarité et à constituer ainsi une puissante société de femmes défenseurs de leurs droits en même temps que de paisibles amis et promoteurs du progrès!

— Ah! franchement, mon ami, tu parles d'or, et puisque nous partageons ainsi les mêmes sentiments, laisse-moi t'énumérer rapidement les principales causes des graves lacunes dont nous parlons. Depuis longtemps déjà, j'étudie les nombreuses racines de ce malaise dans lequel nous sommes si funestement plongés et je crois pouvoir te détailler couramment un résumé succinct de mon examen. Tu me diras ensuite si ces causes principales ne sont pas :

a) Notre position matérielle tout à fait précaire ;

b) Notre système si défectueux de nomination du personnel enseignant qui amène des mutations et des réélections périodiques excessivement fréquentes ;

c) Notre manque d'études et de préparation à l'Ecole normale, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue professionnel. (Que peut-on faire du reste en deux ans d'Ecole normale? !) ;

d) Notre manque d'éducation sociale, lequel provient en grande partie de l'air excessivement renfermé dont nous devons vivre dans notre séminaire de Sion ;

e) Les effets désastreux de la politique s'implantant dans le domaine de l'école ;

f) Les malheureuses habitudes invétérées dans notre peuple et notre hiérarchie

scolaire, habitudes dont notre loi actuelle est complice ou qui sont tolérées par celles-ci ;

g) Notre propre manque d'union enfin entre nous-mêmes, instituteurs primaires.

— Par ma foi, tu y vas bien radicalement dans ton énumération. Est-ce que peut-être tu n'exagérerais pas un peu quand même ?

— Et sur quels points, par exemple ? Tiens-tu à ce que je m'explique plus en détail ?

— Si tu le veux, je serais du reste fort curieux de connaître toutes les pensées à ce sujet. Comme tu habites depuis quelques années hors du canton, tu as naturellement un certain nombre de points de comparaison et d'idées neuves que je n'ai pas.

— Eh bien ! commençons par la question du traitement.

— Oh ! là-dessus, je suis tout à fait d'accord avec toi : je ne sais que trop bien le peu d'influence et de considération dont jouit dans la société un homme sans argent ; or, l'instituteur valaisan qui ne reçoit pour prix de son dévouement qu'un maigre traitement d'environ 400 f. pour six mois, ou 450 f. s'il a les cours complémentaires, avec bois et logement, mais quel logement souvent ?! l'instituteur valaisan, dis-je, peut fort bien compter parmi les gens sans argent, s'il ne réussit pas à réaliser quelques bénéfices considérables en dehors et pendant la saison des vacances. Il n'est assurément pas du tout nécessaire de faire de trop longs calculs pour démontrer que sa position matérielle est fort peu enviable et nuit énormément au développement normal de l'instruction dans notre canton : c'est bien pour ce motif, du reste, que tant d'instituteurs, et souvent des meilleurs, désertent l'enseignement pour se livrer à des occupations plus lucratives.

C'est évident, et puis comment veut-on exiger que l'instituteur travaille uniquement pour l'école et pour son perfectionnement avec un traitement aussi minime ? Il est avant tout obligé de vivre, lui et sa famille ; il doit nécessairement pour cela s'épargner le plus de dépenses possible ; il ne peut pas même s'acheter des ouvrages d'école et de pédagogie ; il doit regretter jusqu'à un petit sacrifice pour s'abonner à un ou deux journaux pédagogiques et politiques, et ainsi il reste forcément enchaîné à la maudite routine et réduit à sa propre expérience. C'est ainsi qu'il perd le feu sacré qu'il éprouvait au début pour la vocation et, s'il n'a pas le bonheur d'obtenir de plus ou moins bons succès dans l'enseignement ou s'il ne se sent pas solidement appuyé par l'autorité, le découragement l'empoigne, amenant avec lui son funeste cortège d'ennuis et de misères.

— Ah ! tout cela est bien vrai malheureusement ; je pense que dans le canton de Vaud vous avez une meilleure situation. Quel minimum de traitement avez-vous ?

— Eh bien ! la position des régents primaires vaudois n'est pas brillante non plus ; cependant, comparée à celle des Valaisans, il y a une différence fort sensible. Depuis 1875, le minimum dans le canton de Vaud est de 1400 f., et en comptant les augmentations par années de service jusqu'à 30 ans, ce minimum s'élève en moyenne à 1900 f. A part cela, logement, jardin et plantage ou indemnité équivalente, de manière que l'instituteur puisse s'établir définitivement avec sa famille dans le village où il est nommé et qu'il ne soit pas, comme en Valais, obligé de mener une vie nomade, de quitter sa famille, sa femme et ses enfants s'il est marié, pour rentrer ensuite au foyer, avec ses économies (?!) quand reviennent les hirondelles.

(A suivre.) Ulrich Gauchat.

Les «Pensées» de l'ÉDUCATEUR

Proverbe des Musulmans d'Afrique : Quand un homme arrive aux honneurs, prie pour sa raison.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **Ecole cantonale d'horticulture.** Cette école commencera une nouvelle année scolaire, le 1er mai prochain. Elle comprend un enseignement théorique et pratique complet de l'horticulture et de toutes ses branches. Les élèves sont internes. La durée des études est de 3 ans. A la fin de la dernière année, un diplôme d'horticulteur est délivré aux élèves qui ont obtenu des notes suffisantes. Les parents qui désireraient placer leurs enfants dans cet établissement feront bien de les inscrire sans retard, car le nombre des places vacantes est limité.

On peut se procurer le programme de l'école et les conditions d'entrée, en s'adressant à M. E. Vaucher, directeur, à Châtelaine, près Genève, qui donnera tous les renseignements nécessaires. L'horticulture et ses nombreuses branches offrent à nos jeunes gens une vocation saine qui leur permet de gagner facilement leur vie.

NEUCHATEL. — **Alcoolisme** : La lutte contre l'alcoolisme prend chaque jour plus d'importance et plus d'extension. Les sociétés d'abstinence, nombreuses aujourd'hui, obtiennent des succès réjouissants dans l'œuvre du relèvement des buveurs; elles comptent actuellement en Suisse plus de 20 000 membres. En outre, on comprend mieux, un peu partout, qu'il faut non seulement travailler à guérir les maux causés par l'abus de l'alcool, mais qu'il faut les prévenir en instruisant et en dirigeant mieux la jeunesse qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Les autorités de certains Etats, admettant la nécessité d'une lutte sérieuse, ont décrété l'introduction d'un enseignement anti-alcoolique dans les écoles; aux Etats-Unis, entre autres, plus de 10 millions d'enfants reçoivent des leçons de tempérance.

Dans le canton de Neuchâtel, M. le Directeur de l'Instruction publique, pour répondre à une demande du Comité cantonal de la Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme et à un vœu exprimé par MM. les Inspecteurs scolaires dans leur dernier rapport, a nommé une Commission spéciale chargée d'étudier les moyens d'utiliser le concours de l'école contre l'alcoolisme. Cette Commission est composée de M. E. Courvoisier, fiacre à Neuchâtel; de MM. les instituteurs E. Hercenze, à Boudry; F. Robert, à Fleurier; J. Gern, à Fontaines; A. Grandjean, au Locle; D. Monchet, à La Chaux de Fonds, et des inspecteurs des écoles.

Cette Commission a eu sa première séance le 16 mars dernier; elle s'est constituée comme suit : MM. A. Grandjean, président; E. Courvoisier, vice-président; et J. Gern, secrétaire-rapporteur.

Une discussion générale de la question a prouvé que tous ses membres sont d'accord sur l'utilité qu'il y aurait à intéresser l'école à la lutte engagée et sur certains moyens à employer; que, d'autre part, il convient d'agir dans ce domaine avec circonspection et prudence et qu'il y a lieu tout d'abord d'étudier ce qui s'est fait ailleurs, en France, en Belgique, en Suède, etc.

Cette étude terminée, la Commission formulera, cas échéant, un certain nombre de propositions qui seront soumises au corps enseignant dans ses conférences officielles. Puisse son travail aboutir à un résultat heureux pour notre canton et pour notre chère patrie! G.

VAUD. — **La reine Berthe.** On sait déjà que M. A. Ribaux a composé une nouvelle pièce historique, « La reine Berthe », pièce en 12 tableaux, qui sera jouée en juin prochain à Payerne.

Nulle localité n'avait droit, au même degré que la gentille cité broyarde, de faire revivre la mémoire bénie de la vaillante reine bourguignonne. M. Ribaux

s'est, disent les initiés, surpassé dans cette œuvre; la mise en scène sera scrupuleusement soignée et les costumes d'une sincérité irréprochable.

La population payernoise entière travaille de jour et de nuit pour que tout soit prêt à la date fixée, de sorte que l'on peut avoir, aujourd'hui déjà, la certitude que ces représentations populaires seront un succès éclatant, autant pour l'auteur que pour les acteurs.

Elles seront, avant tout, une leçon salubre pour nos écoles, où maîtres et élèves trouveront, dans cette résurrection d'une époque si intéressante, une leçon d'histoire d'une incomparable valeur.

Il est donc à espérer que nos amis de Payerne sauront accorder des facilités aux écoles, en reconnaissance desquelles toute la gent écolière de la Suisse romande se donnera rendez-vous à Payerne au mois de juin.

Bien coupables seront, à notre avis, ceux qui négligeront une si belle occasion de développer chez leurs enfants le goût du beau, du bien, du noble et, par dessus tout, le culte à nos héros et héroïnes dont s'honore notre patrie.

A l'œuvre donc, vaillants collègues; commençons, aujourd'hui même, à nous assurer les moyens de conduire notre classe à Payerne : nous nous en féliciterons plus tard.

Ecole normale. Ont obtenu le brevet définitif d'instituteur primaire :

MM. Samuel Anker, d'Anet (Berne). Victor Bastian, de Lutry et Savigny. César Beausire, d'Ependes. Daniel Benoit, de Ste-Croix. Louis Collet, de Sachy. Victor Corboz, d'Oron-le-Château. Charles Gaillard, de Buttet. Charles Grec, d. Moudon. Edouard Jomini, de Corcelles près Payerne. Théodore Menetrey, de Pollez-le-Grand. Emile Perrin, d'Ependes. Alphonse Rieben, de La Lenk (Berne) Emmanuel Tacheron, d'Ursins. François Tesse, de Lausanne.

Le brevet définitif d'institutrice primaire a été délivré à :

Mlles Laure Agassiz, de Bavois. Louisa Benziger, de Heiden (Appenzell). Bertha Beausire, de Grandson. Madeleine Blanc, de Lausanne. Albertine Blanchard, de Perroy. Rose Bovey, de Chamaz. Susanne Bühl, de Belmont sur Lausanne. Clara Burnand, de Boley-Magnoux. Henriette Chappuis, de Rivaz. Ida Cherbuin, de Corcelles près Payerne. Frida Corthésy, de Dompierre. Eugénie Crausaz, de Lutry et Hermenches. Madeleine Cristin, de Gland. Louise Cuerel, de Villars-Ste-Croix. Fanny Curchod, de Donmartin. Anna Giron, de Genève. Susanne Gonin, d'Esserines sur Yverdon. Lea Heurtaud, de Gressy. Alice Herminjard, de Corsier sur Vevey. Antonie Herminjard, de Corsier sur Vevey. Emma Jaccottet, d'Echallens. Hilda Jomini, de Payerne. Alice Leuthold, de Jouxtens-Mézery. Blanche Meyer, de Lausanne. Susanne Nicod, de Granges. Rose Perret, de Peyres-et-Possens. Isabelle Prior, de Goumoens. Elisa Rey, Forel sur Lucens. Emilie Reymond, de Vaulion. Emma Treboux de St-Cergues. Marie Tripod, de St-Livres.

BALE. — *Baraques scolaires.* Le gouvernement bâlois vient de décider la construction de baraques scolaires. On commencera par y installer trois classes nouvellement créées. Le Petit Bâle verra aussi s'élever sur son territoire un de ces *palais scolaires fin de siècle*. La population ne voit pas cette décision de bon œil. Elle se demande à quoi peut bien servir une dépense de 30 000 fr. pour des baraquements qu'il faudra enlever sous peu. Ne serait-il pas plus sage de louer des locaux dans la ville en attendant la construction de bâtiments scolaires solides, mais non luxueux ?

ARGOVIE. — La votation cantonale sur les traitements des instituteurs a eu lieu en mars. Le projet de loi a été adopté par 18 347 voix contre 14 222. Le traitement sera désormais de 1400 fr. au minimum.

ZURICH. — Ont été nommés, à titre définitif, maîtres à l'Ecole cantonale de Zurich (Ecole industrielle) : pour le français, M. Merminod ; pour l'allemand et l'histoire, M. le Dr Steiner, et pour les mathématiques, M. Brandenberger. Tous les trois fonctionnaient jusqu'ici à titre provisoire.

Le poste de professeur de français dans ce même établissement, occupé depuis près d'un demi-siècle par M. le prof. Dr Usteri, est au concours.

A l'*Ecole supérieure des jeunes filles de Zurich*, les autorités viennent d'organiser des cours spéciaux de correspondance allemande, française, anglaise et italienne avec exercices de conversation et tenue de livres en partie double. Ces cours, qui se donnent, en été de 6 ½ à 7 ½ h. du matin, et de 7 à 8 h. en hiver, sont destinés aux personnes du sexe féminin déjà employées dans les maisons de commerce de la ville.

* * *

— *XIIIe cours normal suisse de travaux manuels.* Nous recevons, rédigée dans un français très fédéral, la circulaire de la Société suisse pour l'extension des travaux manuels dans les écoles de garçons, annonçant l'organisation, à Schaffhouse, du 10 juillet au 5 août prochain, d'un nouveau cours normal de travaux manuels.

Les instituteurs qui désirent suivre ce cours doivent adresser leurs demandes, *avant le 15 mai*, à la Direction de l'instruction publique du canton de Schaffhouse, ainsi qu'au Département de l'instruction publique de leur propre canton. Le directeur du cours, M. Altenbach, à Schaffhouse, donnera tous les renseignements désirables et enverra sur demande le programme des cours.

A ce propos, rappelons que le *Rapport sur le XIIIe cours normal suisse de travaux manuels*, par le regretté Louis Gilliéron, vient de paraître à Genève, imprimerie Jules-Guillaume Fick, 1899.

* * *

Il y a eu un si grand nombre d'inscriptions au *cours pour la formation des maîtres et maîtresses dans les classes d'arriérés*, à Zurich, qu'un nouveau cours devra s'ouvrir l'année prochaine, soit dans la Suisse romande, soit à Berne ou à Bâle.

ALLEMAGNE. — Les Allemands qui commencé par l'école l'œuvre de germanisation dans leur possession chinoise de Kia-Tchéou. Le maître d'école de Kia-Tchou a reçu dernièrement la visite de Son Altesse Royale le prince Henri, qui a questionné les élèves et s'est extasié sur les progrès obtenus. L'adjudant du prince a admiré la belle écriture de ces petits Chinois. Ces derniers qui vénèrent dans leur empereur le fils du ciel ne peuvent comprendre une pareille condescendance de la part d'un prince européen, qu'ils nomment Irwong, c'est-à-dire le second empereur.

* * *

Les autorités scolaires du grand-duché de Saxe-Weimar viennent de revoir la situation matérielle des instituteurs primaires. Le traitement initial sera désormais de 1000 M. et les augmentations pour années de service s'élèvent à la même somme de 1000 M., en sorte qu'au bout de 20 ans d'enseignement, les maîtres de la campagne reçoivent un traitement de 2000 M., soit de 2500 fr. Tous ont, en outre, une indemnité de logement qui va de 100 à 400 M. Dans les villes, le traitement est encore supérieur : Ilmenau, 2850 M. ; Eisenach, 3000 M., etc. Comparé à notre Suisse française, le grand-duché de Saxe-Weimar est un pays pauvre.

Traversée de l'Atlantique. — Le paquebot *Kaiser Wilhelm*, de la Compagnie du « Nordlentscher Lloyd », est, de tous les navires actuellement à flot,

celui qui a la marche la plus rapide. Battant tous ses concurrents, il a, l'an dernier, effectué la traversée d'Europe en Amérique en 5 jours et 20 heures, et celle d'Amérique en Europe en 5 jours et 17 heures.

Extension des canaux en Allemagne. — L'Allemagne, déjà si riche en voies navigables, va en compléter le réseau par la construction de plusieurs canaux, dont le principal reliera le Rhin à la Weser et à l'Elbe. En utilisant les canaux déjà existants et les fleuves, on pourra donc, lorsque ce grand projet sera réalisé, passer en bateau, et sans solution de continuité, du Rhin et du Danube à la Vistule et au Niémen.

Curieuse injure. — Au sens juridique, l'appellation maître d'école constitue une injure en Allemagne. Dans une réunion électorale tenue à Dedensen, en Hanovre, un orateur avait dit que le maître d'école s'intéressait trop vivement à la candidature d'un national libéral. L'instituteur porta plainte et l'orateur irrespectueux fut condamné par le Tribunal des échevins à quatre-vingts marks d'amende. Appel fut interjeté près la Cour de Hanovre, qui a confirmé le jugement. L'arrêt porte que « maître d'école » est un terme méprisant. Le pédagogue avait droit au titre d'instituteur ! (Tiré de la *Tribune de Genève*, 7 mars 1899.)

AUTRICHE. — La *Zeitschrift für Schul-Geographie*, la revue si appréciée qui paraît à Vienne chez Alfred Hölder, a récemment changé de direction. A M. Seiser, professeur à Hozen, qui avait su imprimer à son journal une allure si élevée et si pratique à la fois, a succédé le Dr Anton Becker, de Vienne.

BIBLIOGRAPHIE

Les établissements scolaires de la ville de Neuchâtel. Imprimerie Paul Attinger.

La Commission scolaire de la ville de Neuchâtel vient de réunir en une élégante plaquette tous les renseignements utiles à connaître sur les établissements d'instruction publique de cette cité. L'exposé, judicieusement ordonné et écrit dans une langue précise, est coupé de jolies gravures et complété par un plan de la ville qui indique d'une manière facilement saisissable la situation des divers édifices scolaires. Voici la liste des institutions successivement passées en revue : Ecoles enfantines, primaires et secondaires, Collège classique, Gymnase littéraire et scientifique, Ecole littéraire supérieure pour demoiselles, Ecole normale, Académie, Ecole de commerce pour jeunes gens, Ecole commerciale pour jeunes filles, Ecole d'horlogerie, Ecoles professionnelles de dessin et de modelage, de confection, de lingerie, de repassage et de broderie.

A elle seule, cette énumération prouve le soin que mettent les autorités neuchâteloises à développer sans cesse les institutions scolaires dont elles ont la charge, de façon à les rendre toujours plus complètes et toujours mieux adaptées aux besoins de notre époque. Noblesse oblige. Neuchâtel sait que ses écoles constituent un des plus beaux fleurons de sa couronne. Aussi fait-elle tous les sacrifices nécessaires pour être toujours à l'avant-garde et justifier le renom, hautement mérité, dont elle jouit comme ville d'éducation. Les hommes d'école trouveront un grand intérêt à prendre connaissance de cette notice qui leur permettra de se rendre facilement compte de l'organisation de l'instruction publique dans une des principales villes de la Suisse romande. R.

Marchons toujours ; si lentement que nous marchions, nous ferons beaucoup de chemin. SAINT FRANÇOIS DE SALES.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Degré intermédiaire.

La dent-de-lion.

I. Introduction, indication du sujet.

Quelles sont les plantes que nous consommons au printemps comme légume ou comme salade ? — Les épinards, les laitues, les radis roses, la dent-de-lion, le *rampon* (la mâche). — Parmi ces plantes potagères, quelles sont celles qui exigent le plus de soins de la part du jardinier ?... Quelles sont celles qui croissent sans culture et que l'on se contente de cueillir dans les prés, au bord des chemins ou dans les champs ? — La dent-de-lion et la mâche. — Eh bien, c'est de la *dent-de-lion* que nous voulons nous occuper dans notre prochaine leçon de choses. Dans notre petite promenade de mardi passé, où avons-nous vu de la dent-de-lion ? — Au bord de la route, au bord du sentier, dans les champs que nous avons traversés, dans le pré où nous avons joué à *saute-mouton*. — Il ne vous sera donc pas difficile d'observer cette plante d'ici à notre prochaine leçon. Pour en avoir une idée nette, prenez un couteau et procurez-vous une plante de dent-de-lion avec sa racine.

II. Leçon d'observation.

1. *Ce que c'est que la dent-de-lion ; lieux où elle croît.* — Plusieurs élèves sont munis d'une plante de dent-de-lion. — Cette plante est-elle ligneuse ou herbacée ? — annuelle ou vivace ? — Donnez quelques exemples de plantes vivaces. — de plantes annuelles. — Où croît la dent-de-lion ? — Quand se développent ses feuilles ? — Cultive-t-on cette plante ?

2. *Description : feuilles, racine, suc laiteux.* — Comment sont les feuilles de cette plante ? Comment sont-elles disposées ? Sont-elles rares ou nombreuses ? Etendues ou dressées ? Qu'y a-t-il le long du milieu de chaque feuille ? Comment est la racine ? — Que contiennent toutes les parties de cette plante ? Que produit ce suc laiteux sur la peau et sur le linge ? Connaissez-vous peut-être d'autres plantes qui contiennent un suc blanc ou jaune ?

3. *Fleurs et graines.* — Quelle est la forme des boutons ? Par quoi sont-ils portés ? Quelle hauteur peut atteindre cette hampe ? Est-elle pleine ou creuse ? De quoi est formé chacun des capitules ? Quel nom donne-t-on au plateau sur lequel sont réunis les fleurons ? Quelle est la forme de ces derniers ? Qu'est-ce qui succède à chacun de ces fleurons ? De quoi est munie chaque graine ? Quelle forme ont les capitules lorsque les graines sont mûres ? Comment se sème et se propage la dent-de-lion ?

4. *Utilité.* — Quel goût a la dent-de-lion ? Quelle partie de la plante utilise-t-on comme légume ou comme salade ? A quelle époque ses feuilles peuvent-elles servir à cet usage ? Que deviennent-elles plus tard ? Quels animaux domestiques recherchent cette plante ?

5. *Classification : espèces voisines.* — Quelles sont les principales plantes de notre contrée dont les fleurs sont réunies en capitules comme celles de la dent-de-lion ? — Quel nom donne-t-on à cette famille végétale ? Parmi ces plantes, lesquelles sont cultivées dans les jardins ? — Lesquelles croissent dans les champs ? — Lesquelles sont des plantes nuisibles ?

Compte rendu de chacune des parties du sujet.

Compte rendu total par plusieurs élèves.

III. Compte rendu écrit.

1. Ce que c'est que la dent-de-lion ; lieux où elle croît. — 2. Description : feuilles, racine. — 3. Fleurs et graines. — 4. Utilité. — 5. Espèces voisines.

La dent-de-lion est une plante herbacée et vivace. Elle croît sans culture dans les prés, dans les jardins, dans les champs, dans les vignes, au bord des chemins et même dans les bois.

Les feuilles de cette plante, qui apparaissent de très bonne heure, sont longues, étroites et fortement dentées ; elles prennent naissance au collet de la racine ; la nervure médiane est creuse et très saillante. Elles sont tantôt étalées et étendues, tantôt dressées, suivant l'espace dont elles disposent. La racine, qui atteint parfois l'épaisseur du doigt, s'enfonce perpendiculairement dans le sol. Toutes les parties de cette plante contiennent un suc laiteux qui produit des taches jaunes sur la peau et sur le linge.

Du centre des feuilles, disposées en rosette, on voit bientôt sortir plusieurs boutons de forme plus ou moins arrondie. La hampe creuse qui les porte s'allonge rapidement et atteint bientôt dix à vingt centimètres. Chaque bouton s'épanouit en un large capitule d'un beau jaune et composé d'une multitude de petits fleurons en languette réunis sur une sorte de plateau auquel on donne le nom de réceptacle. Chaque capitule est entouré de petites feuilles vertes qui lui tiennent lieu de calice. A chaque fleuron succède bientôt une petite graine allongée, de couleur roussâtre, et munie d'une aigrette soyeuse. Lorsque ces graines sont mûres, le moindre souffle du vent suffit pour les disperser.

Lorsque les feuilles de la dent-de-lion sont jeunes et tendres, on en fait de la salade ou on les cuit comme légume. Elles donnent un aliment sain et de digestion facile, d'un goût un peu amer, mais franc et agréable. Plus tard elles deviennent coriaces. On a cherché à les élargir par la culture, mais ces essais n'ont pas encore été couronnés de succès. Malgré son amertume, cette plante est recherchée par les vaches, les chèvres et les moutons.

La dent-de-lion appartient à la nombreuse famille des composées, qui comprend toutes les plantes dont les fleurs sont réunies en capitules. Les espèces voisines les plus communes sont la pâquerette, le tussilage, le seneçon, le laiteron, le tournesol, la laitue, la chicorée, le salsifis des prés, le bluet.

IV. Lecture.

Gobat et Allemand, p. 261. Ce morceau peut fournir le texte d'une ou deux dictées et servir de base à des exercices de vocabulaire et de grammaire.

BOTANIQUE PRATIQUE

Degré supérieur.

La violette odorante.

I. Leçon de choses.

II. Lecture du texte de la dictée et exercices préalables : 1. *Vocabulaire* : renouveau, émailler, améthyste, foisonner, trahir, éperon, irritation, inflammation, regret. — 2. *Grammaire* : verbes en *yer* (essayer) et en *ger* (soulager) ; règles d'accord des adjectifs réunis pour exprimer la couleur : jaune pâle, vert sombre ; règle de *quelque* (quelques timides mélodies). — 3. Développer la pensée exprimée à la fin de la dictée.

III. Dictée. — Avril : c'est le renouveau ! Les rossignols de retour dans nos bocages essayent déjà quelques timides mélodies. La terre s'émaille d'une parure de fleurs et, sur les verts tapis de gazon, les corolles jaune pâle des primevères se marient aux pétales rosés des pâquerettes et à l'or vif des renoncules. Les violettes aux teintes d'améthyste foisonnent : dans les prés, dans les haies, dans les

taillis, sur les talus, on les voit s'épanouir claires ou foncées, se trahissant par leur suave parfum. Entourées de feuilles vert sombre, en forme de cœur et finement dentées, leurs fleurs irrégulières ont cinq pétales dont l'inférieur se prolonge en éperon. Elles ont, pour ainsi dire, une figure vivante, remarquable surtout dans l'espèce dite *pensée*. Fleurs parlantes, « pensantes », elles semblent dire : Nous sommes bonnes, nous sommes utiles ; petits enfants, remplissez vos paniers de nos sommités fleuries. Desséchées, nous soulageons bien des maux : rhumes, bronchites, irritations de la gorge, inflammations. Cueillez-nous : dans le bien que nous ferons se perdra le regret de nous voir arrachées aux prés fleuris, aux clairs ruisseaux, aux chants du rossignol.

IV. Notes pour le maître. — 1. *Violette odorante* (viola odorata, Linné). Feuilles à la base de la plante, larges, cordées-ovales, dentées, couvertes de poils fins — fleurs ordinairement foncées, irrégulières ; calice à 5 sépales ; corolle à 5 pétales dont l'inférieur échancré se prolonge en éperon, les deux supérieurs seuls dressés ; 5 étamines ; un style. — Fruit : capsule à une loge. — Avril, mai — partout.

Usages. — La violette odorante et la violette tricolore sont les seules employées en médecine.

Fleurs : expectorantes, s'emploient contre bronchites, rhumes ; dans la phtisie, adoucissent la toux et résolvent le flegme ; leurs infusions fournissent en compresses et gargarismes un remède éprouvé contre les enflures du cou.

Feuilles : infusions d'une poignée de feuilles sèches ou vertes dans un quart de litre d'eau, excellentes contre la constipation ; en donner 2 ou 3 cuillerées toutes les 2 ou 3 heures. — Cuites dans l'eau, elles fournissent des cataplasmes qui rafraîchissent et dissolvent les tumeurs articulées. Le suc exprimé des feuilles est purgatif ; celui de la racine est vomitif.

2. *Autres espèces* : a) *Violette des bois* (viola sylvestris, de Lamarck), avril-mai ; buissons partout. — b) *Violette de chien* (viola canina, Linné), mai-juin ; bord des pâturages, tourbières. — c) *La violette jaune* (viola lutea) et la *violette tricolore* (viola tricolor), croissent dans les montagnes (pour les variétés, consulter Gremli ou Bouvier).

3. Les violettes sont pour la plupart odorantes. Elles ont des propriétés rafraîchissantes, calmantes, béchiques, légèrement laxatives, émollientes. La racine, toutes les parties de la plante et jusqu'aux graines contiennent une matière âcre et vireuse, la *violine*, qui est le meilleur succédané de l'ipécacuanha. La substance qui colore les violettes en bleu a la propriété de devenir verte au contact des alcalis. Les chimistes emploient le sirop de violettes étendu d'eau comme un réactif puissant, leur permettant de reconnaître la présence d'un alcali ou celle d'un acide : l'alcali le rend vert, l'acide lui donne une couleur rouge. La violette fournit au teinturier une couleur bleu pourpre. Les variétés du genre violette sont souvent très difficiles à caractériser.

Herbarium Genève. Marius Métral.

DICTÉES

Degré inférieur.

L'alouette.

L'alouette est un petit oiseau chanteur. Son plumage est gris et terne. Elle s'élève dans les airs en chantant. De l'aube au couchant, elle charme le laboureur par ses douces mélodies. Elle fait son nid dans les sillons. Elle détruit beaucoup d'insectes nuisibles.

Le forgeron.

Le forgeron allume son feu. Il tire le soufflet ou il met en mouvement le ventilateur. Il place une barre ou un morceau de fer dans le feu. Souvent il mouille la houille pour activer le feu. Quand le fer est rouge, il le retire avec des pinces,

il le façonne sur l'enclume avec le marteau, il l'allonge ou il l'aplatit, il le pile, il le coupe. Il termine les objets à l'étau au moyen d'une lime.

Prononciation. — Mettre au futur.

Degré intermédiaire.

Règle. — Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet.

Le matin.

C'*est* le matin. Le soleil *brille* dans le ciel bleu. Les oiseaux se *réveillent* et *chantent*. Les insectes *bourdonnent* ; les papillons *voltigent* ; les abeilles *butinent*. Chaque créature *semble* heureuse de jouir d'un si beau jour.

Une brise légère *caresse* la cime des arbres ; elle *balance* les herbes de la prairie et *ride* la surface de l'eau.

Les laboureurs *quittent* le village. Ils se *rendent* dans la campagne et se *mettent* au travail. Ce *sont* des gens heureux. Leur tâche *est* souvent pénible, mais leur pain *est* assuré. En outre, ils *jouissent* presque tous d'une excellente santé. Le grand air les *fortifie*. J'*aime* les agriculteurs et je les *envie*.

F. Meyer.

Degré supérieur.

Règle : Le participe passé conjugué avec être s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

Le printemps.

Il y a un mois encore, la terre était *couverte* d'un épais manteau de neige. Les ruisseaux étaient *gelés* et les branches des arbres étaient *secouées* par une âpre fronde et âpre.

Maintenant les beaux jours sont *revenus*. Les hirondelles sont *arrivées* depuis hier. Tous les oiseaux chanteurs sont *pressés* d'annoncer le printemps. Les prés sont *reverdis*, les cerisiers sont chargés de fleurs blanches ; les bords des chemins sont *ornés* de fleurettes. La brise est *embaumée* par le parfum des premières violettes.

Dans quelques semaines, les lilas seront *fleuris* ; les premiers muguets seront *cueillis* au bord de la rivière ; les nuits seront *agrémentées* par les chansons du rossignol. A ce moment la campagne sera complètement *débarrassée* de la neige qui la couvre depuis si longtemps. Les vieux hêtres seront *pourvus* d'un feuillage nouveau. Les gras pâturages des sommets seront *prêts* à recevoir les joyeux troupeaux.

F. Meyer.

Comment il faut ordonner une lessive.

Dans l'opération de la lessive, comme en bien d'autres choses, plus fait douceur que violence. Si vous violentez le linge par l'action brutale de la lessive bouillante, vous ne parviendrez pas à le purifier, vous rendrez plus tenaces les souillures qui le salissent. Si vous l'attaquez avec douceur, en élevant petit à petit la température, vous ferez partir toutes les impuretés.

Je place donc au fond du cuvier le linge de la cuisine. Dans la région moyenne, je mets le linge fin, draps de lit, chemises, mouchoirs, nappes et serviettes. Là prennent place les pièces *tachées* de vin. Dans le haut enfin, je dispose le linge dont les taches proviennent surtout de matières grasses. Ces taches, soit d'huile, soit de graisse, sont les plus faciles à enlever par la lessive, et, comme elles n'ont rien à craindre d'une brusque chaleur, je les expose sous la couche de cendres, à l'action du liquide *puisé* bouillant dans le chaudron. Le haut est *recouvert* d'une ample et forte toile qui doit servir de filtre, retenir les cendres et les empêcher d'être *entraînées* au milieu du linge. Enfin, sur cette toile, les cendres sont *étalées* en couche d'égale épaisseur.

L. Favrettaz.

COMPOSITION

Degré intermédiaire.

Le petit garçon qui jette des pierres.

Victor a une détestable habitude qui fait la désolation de ses parents : il lance sans cesse des pierres de tous côtés. Ses parents le surveillent, le grondent et le punissent, mais il ne se corrige pas. Il a déjà blessé des poules, des chats, des chiens ; il a aussi cassé plusieurs vitres qu'il a dû payer de sa poche. Tous ses camarades le craignent et le fuient, toutes les grandes personnes le détestent.

Hier, comme il était au jardin, il eut la malencontreuse idée de ramasser quelques pierres pointues. Il commençait à les lancer quand sa sœur ouvrit tout à coup la porte du jardin. Aussitôt elle poussa un cri déchirant ; elle venait de recevoir sur la bouche une pierre lancée par son malheureux frère. Heureusement, elle en est quitte pour une lèvre coupée et une dent cassée. Mais si la pierre avait atteint un œil ! Victor est très affligé du malheur qu'il vient de causer et il a promis à ses parents de ne plus jeter de pierres.

Degré supérieur (FILLES).

La lessive.

1. *Opérations préliminaires* : triage du linge, premier savonnage.
2. *Installation du cuvier, disposition du linge* : linge de cuisine au fond, linge fin dans la région moyenne, linge taché de graisse en haut ; filtrage des cendres, leur place.
3. *Le coulage* : principe, température élevée progressivement, durée de l'opération.
4. *Lavage, rinçage, essangeage* : lavoir, fontaine, azurage du linge fin, étendage.
5. *Opérations complémentaires* : repassage, pliage, raccommodage.

C. FAILLETTAZ.

RÉCITATION

Degré supérieur.

Le mouchoir.

Tu dis : « Ce n'était qu'un mouchoir !
En venant, je l'ai laissé choir
Près de l'école sur la route. »
Ce mouchoir, sais-tu ce qu'il coûte ?
Si tu veux le savoir, écoute !

D'un geste large de la main,
Le laboureur sème le lin.

Le lin mûrit, on le moissonne,
A la ménagère on le donne.

On fait en écrasant le lin,
La filasse avec chaque brin.

La ménagère alors le file,
Le fuseau tourne et tourne agile.

Voilà du fil. Le tisserand
Pour le mettre au métier le prend.

Et le tisserand fait la toile
Dont le marchand fera la voile.

La chemise et le bon mouchoir
Qu'un gaspilleur laissera choir.

Mais tu prendras garde sans doute,
Puisque tu sais tout ce qu'il coûte
De temps de travail et d'effort,
Le bon mouchoir fait de lin fort.

A. AUBERT.

HISTOIRE

La Préhistoire à l'école primaire.

En écrivant ce titre, j'entends plus d'un collègue s'écrier : « Qu'est-ce qu'il veut encore, celui-là, avec sa préhistoire à l'école primaire ? Comme si nous n'avions déjà pas assez de mal à apprendre à nos élèves les *faits* importants, les *dates* principales de l'*Histoire*, la vraie, celle qui va des Helvètes à la constitution de 1848 ou à la guerre franco-allemande ! »

Aussi bien n'est-ce pas un nouveau chapitre pour le *Maguenat* que j'ai l'intention d'écrire ici. Je voudrais simplement demander s'il n'y aurait pas, dans l'étendue de la période de l'Homme sauvage et des lacustres, à côté d'un intérêt puissant et d'une réelle attraction, des ressources magnifiques pour le développement de l'esprit d'initiative. Les pédagogues allemands l'ont bien compris lorsqu'ils ont mis entre les mains des jeunes élèves primaires les « Aventures de Robinson Crusoé ». Nous, romands, ne pouvons ni ne devons les suivre servilement ; mais si les procédés varient nécessairement, les principes sont immuables et partout applicables. Or, c'est un principe que cette période de l'enfance de l'humanité, qui s'harmonise si bien avec les aspirations, les goûts, le développement de nos enfants, doit être prise comme point de départ de toute étude raisonnée et fructueuse de l'Histoire. « Quiconque veut parvenir au niveau de la civilisation actuelle, dit Ziller, doit parcourir les mêmes degrés de développement par où l'humanité a passé dans le progrès de sa culture. »

Maintenant, cet enseignement de la préhistoire, inscrit dans le nouveau plan d'études vaudois, comment se donnera-t-il ? Le maître se contentera-t-il de raconter le genre de vie de l'homme sauvage, sa primitive industrie, ses combats contre les fauves ? Se contentera-t-il d'ajouter un *fait* de plus (sans date, celui-là, heureusement, et encore ne suis-je pas assuré qu'on ne réussisse pas à en dénicher une) aux cent et quelques que ses élèves doivent *savoir* ? L'utilité d'une telle adjonction au programme serait alors très discutable.

Mais cette période de l'homme des cavernes et des lacustres ne doit pas être *apprise* ; elle doit être *vécue* à nouveau, et vécue non pas seulement par l'imagination, mais vécue *matériellement*. Les enfants se mettront *à la place* de l'homme des bois ; ils entreront dans sa peau ; ils s'ingénieront, avec lui, à chercher, à créer, à perfectionner ; ils apprendront à ne jamais se trouver pris au dépourvu, même dans les situations les plus dénuées de confort ; ils s'exerceront à développer leurs moyens physiques et intellectuels, et ils acquerront de la sorte des habitudes d'initiative, un esprit inventif, un besoin de perfectionner sans cesse ; toutes choses précieuses et de grande valeur dans la vie. Ils apprendront aussi à admirer cet ancêtre obscur, luttant victorieusement contre les forces de la nature et les bêtes fauves, grâce aux riches facultés de son intelligence. Ce sera un témoignage éclatant de la supériorité de l'homme sur les animaux, et ce sera aussi une leçon d'adoration et de reconnaissance pour le Créateur qui lui a donné « le cerveau qui commande et la main qui exécute »[1].

P. Henchoz.

L'homme des bois.

Introduction. — Bien que vous soyez encore jeunes, vous avez eu le temps cependant de voir bien des changements dans notre village. Des hôtels et de nombreuses maisons particulières ont été construits. Le funiculaire Territet-Glion et le chemin de fer des Rochers de Naye y ont amené de nouveaux habitants, des petits comme des grands, si bien qu'il a fallu depuis huit ans créer deux classes nouvelles. Si vous interrogez vos parents, et surtout vos grands-

[1] A titre d'application, nous donnerons dans ce numéro et les suivants une première série de cinq leçons sur l'homme des bois. Mais il va sans dire que nous n'engageons personne à négliger les branches dites essentielles pour cette nouvelle étude ; elle peut très bien être comprise comme « leçons de choses » et faire l'objet d'exercices de langue.

parents, ils vous diront qu'ils se souviennent de n'avoir vu à Glion aucun hôtel ; à la place des maisons et des rues du village s'élevaient de magnifiques noyers. Montreux ne comptait que deux ou trois petits villages, et l'on pouvait aller de Vevey à l'auberge du Cygne sans rencontrer d'autres constructions que des baraques de pêcheurs. Les vignes s'étendaient jusqu'au bord du lac ; à la Rouvenaz se dressaient deux longues rangées de gigantesques peupliers. Les étrangers étaient rares et les habitants peu nombreux. Et si nous pouvions remonter le cours des siècles, nous verrions la contrée de moins en moins peuplée, les cultures de moins en moins étendues, et nous arriverions à une époque où il n'y avait, sur le rivage, comme sur les hauteurs, pas de traces d'habitations humaines, et où le pays était absolument désert.

Des sommets de Naye et de Jaman jusqu'à la grève du lac, les arbres et les broussailles recouvraient toute la région. Mais ce n'était pas notre contrée seulement qui était déserte et couverte d'épaisses forêts ; la Suisse entière et les pays voisins offraient un aspect semblable. On aurait pu faire des lieues et des lieues sans sortir des bois ; mais sans pouvoir non plus avancer bien rapidement, car les arbres déracinés par la tempête, ou rongés par la pourriture, gisaient sur le sol dans un entrecroisement inextricable de branches et de troncs envahis par les mousses. Les arbustes et les ronces entrelacées remplissaient de leurs longs rameaux hardis d'aiguillons et d'épines les espaces vides et les clairières. Par ci par là, des flaques d'eau stagnante, des marécages croupissants. Pas d'autres sentiers que ceux tracés par les pas des animaux ; et ces traces n'étaient pas légères. Près des mares, où ils venaient s'abreuver, on aurait pu en mesurer de toutes dimensions. Peut-être auriez-vous entrevu à travers les arbres la silhouette d'un animal gigantesque, une masse sombre, avec d'énormes défenses blanches et recourbées : un éléphant à longs poils, de taille monstrueuse, le *mammouth*.

Vous auriez entendu le soir, dans l'obscurité, des hurlements sinistres qui vous auraient fait frissonner d'épouvante : les loups ! De quelque antre de rocher, ou d'un fourré, vous auriez vu apparaître une lourde bête grognante : l'*ours des cavernes*. Dans les clairières, ouvertes ici et là entre deux forêts, sur les bords verdoyants des rivières, vous auriez pu voir des troupeaux de bœufs et de vaches sauvages, paissant tranquillement, ou se livrant des combats furieux. Mais nulle part des traces de l'homme. Aucune habitation, aucun son de voix humaine ! Les animaux sauvages régnaient seuls, semble-t-il, avec les oiseaux de proie sur l'étendue du pays.

Des siècles se passent !

Puis un jour, près d'une source, aux empreintes laissées par les animaux se mêlent d'autres empreintes, très différentes : empreintes d'un pied allongé, divisé en cinq doigts, un pied d'homme !... L'homme a passé par là ! Si vous suivez patiemment ces traces de forêts en forêts, sur les bords des ruisseaux, vous finirez certainement par entrevoir des formes étranges se glisser derrière les troncs, des êtres humains, vêtus de peaux d'animaux, et jetant de tous côtés des regards craintifs.

D'où viennent-ils ? Nous ne le savons pas exactement, mais, sans doute, du côté du soleil levant, de ces pays où le premier homme, chassé du Jardin d'Eden, avait commencé son dur travail, n'ayant pour outils que ses mains et son intelligence. Ils s'avancent isolés, cherchant un refuge pour la nuit qui tombe rapidement. Souhaitons-leur un bon repos et, à moins que vous ne veuillez passer la nuit avec eux dans la forêt déserte, disons-leur au revoir, au lendemain.

P. Rencnoz.

Recherches des élèves

(pour la leçon suivante).

Supposez que vous soyez obligés de passer la nuit prochaine dans la forêt de l'Essert, ou dans les bois du Gergolfion, seuls et sans outils ; que feriez-vous ?

quels seraient vos arrangements ? Ceux qui le voudront pourront s'installer aussi dans le pré de Planesod. Enfin, mettez-vous à la place de l'homme des bois, pour une nuit seulement, et nous verrons quels sont ceux qui ont su se faire le meilleur lit.

(A suivre.)

PROBLÈMES

Degré inférieur.

Nombres entiers (4 opérations).

Calcul oral.

1° Ernest porte 7 bouteilles dans un panier et 9 dans un autre. Combien en tout ? *Réponse : 16.*

2° Un enfant a 12 ans et son frère 8. Combien ont-ils d'années ensemble ? *Réponse : 20 ans.*

3° Dans une corbeille il y a 25 œufs. On en prend 10. Combien en restera-t-il ? *Réponse : 15.*

4° Jules doit écrire 13 pages. Il en fait 9 le matin. Combien lui en reste-t-il pour l'après-midi ? *Réponse : 4 pages.*

5° Que coûtent 6 chaises à f. 7 pièce ? *Réponse : f. 42.*

6° On paye f. 3 pour un litre d'eau de cerises. Que payera-t-on pour une bonbonne de 10 litres ? *Réponse : f. 30.*

7° Une semaine a 7 jours. Combien 9 semaines auront-elles de jours ? *Réponse : 63 jours.*

8° 4 canards coûtent f. 12. Quel est le prix d'un canard ? *Réponse : f. 3.*

9° 5 amis se partagent 30 poires. Combien chacun d'eux aura-t-il de poires ? *Réponse : 6 poires.*

10° Pour 6 gilets il a fallu 48 boutons. Combien par gilet ? *Réponse : 8 boutons.*

Calcul écrit.

1° Un sac contenant 125 kg. de blé. Henri en a pris 38 kg. et Paul 43. Combien en reste-t-il dans le sac ? *Réponse : 44 kg.*

2° J'achète 6 chèvres que je paye f. 23 chacune. Je les revends les 6 pour f. 155. Quel est mon bénéfice ? *Réponse : f. 17.*

3° Quel sera le prix de 48 canards à f. 24 la douzaine ? *Réponse : f. 96.*

4° On paye f. 935 pour une paire de bœufs. On revend l'un de ces bœufs f. 312 et l'autre f. 479. Quel sera le bénéfice ? *Réponse : f. 56.*

5° Je donne f. 100 pour payer 23 blouses de f. 4 pièce. Combien devra-t-on me rendre ? *Réponse : f. 8.*

6° Un agriculteur vend 8 sacs de blé au prix de f. 21 chacun. Combien avec cette somme pourra-t-il acheter de moutons coûtant f. 28 pièce ? *Réponse : 6 moutons.*

7° Mon frère gagne f. 900 par an et dépense f. 672. Combien peut-il économiser par mois ? *Réponse : f. 19.*

8° Dans une écurie il y a 6 chevaux mangeant chacun 4 litres d'avoine par jour. Combien en consommeront-ils en un mois ? (30 jours). *Réponse : 720 litres.*

9° Ma sœur achète 4 paires de souliers à f. 13 la paire et 9 chapeaux de f. 3. pièce. Pour payer elle donne un billet de f. 500. Combien lui rendra-t-on ? *Réponse : f. 421.*

10° Un tonneau contient 375 litres de vin et un autre 137 litres. On met ce vin dans 16 tonnelets. Combien y aura-t-il de litres dans chacun d'eux ? *Réponse : 32.*

F. Meyer.

AVIS

Nos abonnés de l'étranger qui n'ont pas encore envoyé le montant de leur abonnement, soit 7 fr. 50, par mandat postal, sont priés de le faire sans tarder.

Il reste encore quelques exemplaires de l'AGENDA DES ECOLES.

Gérance de l'Educateur.

Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 30 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins **Pochon frères,** *tapissiers-ébénistes,*

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

Premier cours d'instruction pour maîtres de dessin

POUR LA

SUISSE ROMANDE

L'Ecole des Arts et Metiers de Fribourg fera donner, du 15 mai au 15 août 1899, un cours d'instruction destiné à former des maîtres de dessin pour cours professionnels.

Le programme prévoit 42 heures de leçons par semaine et comprend les branches suivantes : éléments de projections, dessin à main levée, dessin d'ornement et étude des formes ornementales, méthodologie du dessin, dessin professionnel pour les arts industriels, histoire de l'art et étude des styles et des couleurs, modelage, perspective linéaire.

La Confédération accordera, à chaque participant, une subvention égale à celle qu'il recevra de son canton.

On peut obtenir le programme de ce 1er cours d'instruction en s'adressant à la Direction soussignée, jusqu'au 5 mai prochain.

Lausanne, le 8 avril 1899.

La Direction de l'Ecole des Arts et Metiers.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Moiry. Maîtresse d'école enfantine, fr. 400 et fr. 50 pour indemnité de logement. 25 avril à 6 h.

Vaux sur Morges. Maîtresse d'ouvrage. Fr. 200 pour une personne pourvue du brevet spécial. 25 avril à 6 h.

A vendre à bas prix

UN GRAND BÉCHERELLE

Dictionnaire français, en 4 volumes reliés.

S'adresser Chalet des Epinettes, Lausanne.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne**, 8, rue du Stand, **Genève**, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Épargne scolaire**.

A L'INDUSTRIE SUISSE

LAUSANNE *4, place St-Laurent, 4* **LAUSANNE**

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

pour hommes et jeunes gens

Reçu un beau choix pour la saison d'été

Complet élégant, bonne coupe, drap solide à 45 fr. — Complet cérémonie, bonne coupe, drap noir fantaisie à 75 fr. Morceaux pour réparations.

CHEMISERIE — LINGERIE

S'adressser chez

JEAN STORRER

4, place St-Laurent, 4

CYCLE-HALL, LAUSANNE

Machines entièrement garanties contenant tous les derniers perfectionnements.

Prix unique: 275 francs.

P. DESPLAND

constructeur.

CYCLES

Touriste

Première marque suisse.

Réparations

LOCATION

RENTES VIAGÈRES

différées à volonté.

Ce nouveau mode d'assurance se prête avantageusement au placement d'épargnes. Les versements de sommes quelconques destinées à l'achat de rentes peuvent se faire en tout temps. Le moment, où la rente doit être servie, est entièrement au gre du rentier qui ajourne sa décision suivant sa convenance. C'est le livret de la caisse d'epargne adapté à l'assurance de rentes. Le montant de la rente correspondant à la totalité ou à une part des versements peut être calculé par le rentier à l'aide du prospectus.

Les tarifs, prospectus et compte rendus sont remis gratuitement par la Direction ou par l'agence à toute personne qui en fait la demande.

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH

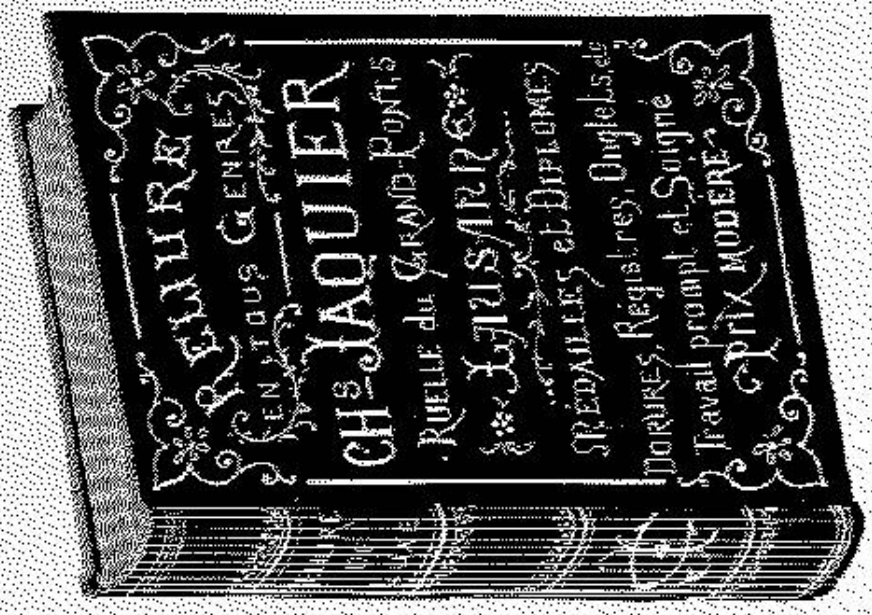

Montres **Vente par Abonnement** Montres

La maison d'expédition **Rigobert, Schönenberger à Zurich** adresse à MM. les fonctionnaires au véritable **prix de gros** des marchandises aussi bien en or qu'en argent, avec ou **sans acompte**, sans augmentation de prix et plusieurs années de garantie. — Catalogues illustrés gratis pour les marchandises en or et en argent.

FŒTISCH FRÈRES

Editeurs de Musique

Rue de Bourg **LAUSANNE** Rue de Bourg

SUCCURSALE A VEVEY

Pianos, Harmoniums et Instruments.

Vient de paraître :

KLING, H. Dieu qui garde la patrie, Hymne pour 3 voix de femmes avec orgue ou piano,	Fr. 1,50
KLING, H. Donne-nous ton Esprit, cantique de Pentecôte pour 2 voix soli, chœur à 3 voix égales, et piano ou orgue,	» 1,20
North, C. *Chant de Pâques*, chœur à 4 voix d'hommes,	» 1,—
» *Le Mai*, chœur à 4 voix d'hommes,	» 1,—
MUNZINGER, E. Chanson du printemps, chœur à 4 voix mixtes	» 1,—
NOSSEK, C. Sève d'avril, » » » »	» 0,50
HAENNI, A. Pour un mariage, » » » »	» 0,50
Plumhof, *Chant de Pâques,* » » » »	» 1,—
Thiele, *Conserve-moi, Seigneur,* chœur à 4 voix mixtes, avec accompagnement de piano ou orgue.	
Bischoff, J. *Le Semeur*, chœur à 3 voix de femmes avec accompagnement de piano et harmonium (adlib.)	
Bischoff, J. Jésus est notre ami suprême, chœur à 3 voix de femmes avec accompagnement de piano et harmonium,	» 1,50
SCHUBERT, F. Au bord de la mer, chœur à 4 voix d'hommes,	» 0,50
» Le Tilleul, chœur à 4 voix d'hommes,	» 0,50
GANZ, R. Chanson de Barberine,	» 1,35
HESSION, C. Chant de fête, chœur à 4 voix d'hommes,	» 1,00
KLING, H. Ode aux oiseaux, » » » »	» 1,50
NORTH, C. Travail et Patrie, » » » »	» 1,50

L'ORPHÉON DES ÉCOLES

Collection de chœurs à 2 et 3 voix égales.

Nº 1. BISCHOFF, J. La Fileuse, à 2 voix,		» 0,15
2. KLING, H. Dieu qui garde la patrie (succès) à 3 voix,		
3. » Pastorale	»	
4. » L'oraison dominicale (succès)	»	
5. » Soyons unis	»	
6. » Solitude (succès)	»	à » 0,25
7. » La Fileuse	»	
8. NORTH, C. Six chants de Noël	»	
9. BISCHOFF, J. La Fileuse (succès)	»	
10. KLING, H. Chant de Noël (succès)	»	
11. CHASSOT, R. La Noël des petits enfants,	»	» 0,15
12. NORTH, C. Laboral,	»	
13. » La Chanson des Étoiles,	»	paraîtront
14. » Les Chanteurs des Alpes,	»	très
15. » Les Clochettes bleues,	»	prochaine-
16. » Le Chasseur suisse,	»	ment.
17. » Le Livre de la vie,	»	

La collection sera continuée.

EN PRÉPARATION : 15 chœurs arrangés sur des motifs d'opéras.

Spécialité de musique Profane et Religieuse **pour Chorales.**

GRAND ET MAGNIFIQUE CHOIX D'ŒUVRES EN TOUS GENRES

Envois en examen par retour du courrier. — Les parties de chœur sont procurées très rapidement et à des prix exceptionnellement modérés.

Rabais important sur les œuvres chorales prises en nombre.

Maison fondée en 1823

Téléphone 130. Télégraphe Fœtisch Lausanne.

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XXXVe ANNÉE — N° 17. LAUSANNE — 22 avril 1899.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, instituteur, La Gaîté, Lausanne.

Comité de Rédaction :

Jura bernois : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

Genève : **W. Rosier**, professeur.

Neuchâtel : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

Fribourg : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

Section valaisanne : **U. Gailland**, inst., St-Barthélemy.

Vaud : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.

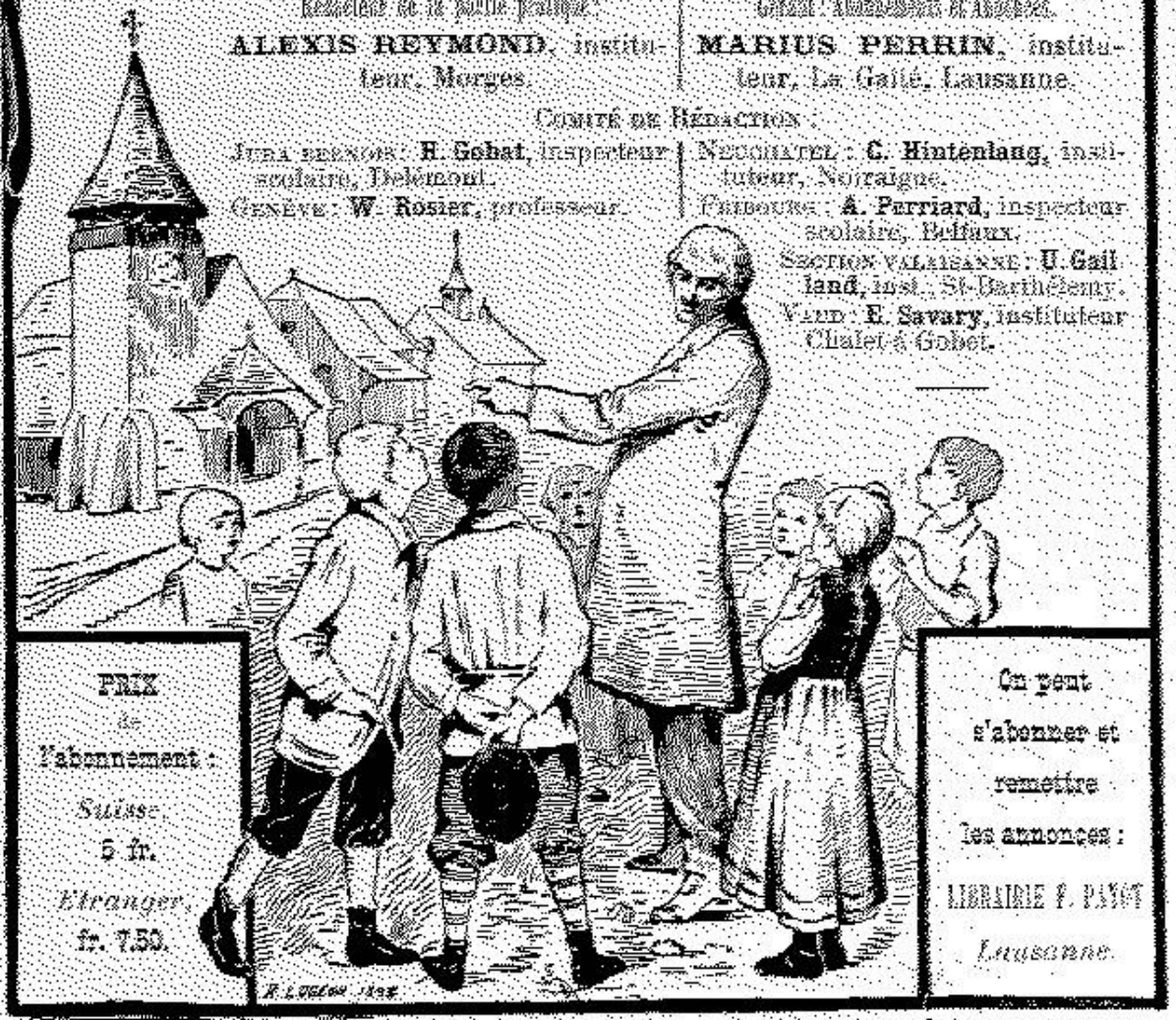

PRIX

de

l'abonnement :

Suisse,

5 fr.

Etranger,

fr. 7.50.

On peut

s'abonner et

remettre

les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT

Lausanne.

Tout ouvrage dont l'EDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Rosier,** William, prof., Genève.
Grosgurin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Merverat,** E., inst. Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., ins., Bienne.

Neuchâtel.

MM. **Grandjean,** A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M. **Genoud,** Léon, directeur, Fribourg.

Vaud.

MM. **Dériaz,** J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Cloux, F., Essertines.
Faillettaz, G., Gimel.
Lambert, T., Concise.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Mézières.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein,* Zurich.

Tessin : **M. Nizzola.**

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet,** Marc, conseiller d'Etat, prés. honoraire, Lausanne.
Gagnaux, L., syndic, président effectif, Lausanne.
Burdet, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin,** Marius, inst., trésorier, Lausanne.
Sonnay, instituteur, secrétaire, Montblesson s/Lausanne.

AGENCE DE PUBLICITE

Haasenstein & Vogler

Téléphone

LAUSANNE

24, PLACE DE LA PALUD, 24

Annonces dans tous les journaux de **Lausanne**, du **Canton**, de la **Suisse** et de l'**Etranger**.

TARIFS ORIGINAUX

DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION

DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

F. Payot, libraire-éditeur, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

Nouvelle publication de la maison A. Colin & Cie

ANTOINE ALBALAT

L'ART D'ÉCRIRE

enseigné en vingt leçons.

Le nouvel ouvrage de M. Albalat, manuel indispensable à tous ceux qui veulent écrire, est une intéressante tentative pour étudier l'art du style d'un point de vue technique et, en quelque sorte, du côté des artistes. Démontrer en quoi consistent les procédés, décomposer le métier littéraire en ses différents éléments, donner à chacun les moyens d'étendre et d'augmenter ses propres dispositions ; en un mot, enseigner à écrire à ceux qui ne le savent pas, mais qui ont tout ce qu'il faut pour l'apprendre, tel est le but de ce livre d'une conception tout originale et qui n'a plus rien de commun avec les anciens « manuels de littérature. » Etudiants, jeunes filles, débutants, gens du monde, tous ceux qui aiment les lettres voudront lire ce curieux et précieux ouvrage.

Un volume in-18 jésus, broché . . . . . fr. 3.50

TABLE DES MATIÈRES

Ire Leçon.		**Le don d'écrire.**
IIe	»	**Les manuels de littérature.**
IIIe	»	**De la lecture.**
IVe	»	**Du style.**
Ve	»	**L'originalité du style.**
VIe	»	**La concision du style.**
VIIe	»	**L'harmonie du style.**
VIIIe	»	**L'harmonie des phrases.**
IXe	»	**L'invention.**
Xe	»	**La disposition.**
XIe	»	**L'élocution.**
XIIe	»	**Procédés des refontes.**
XIIIe	»	**De la narration.**
XIVe	»	**De la description.**
XVe	»	**L'observation directe.**
XVIe	»	**L'observation indirecte.**
XVIIe	»	**Les images**
XVIIIe	»	**La création des images.**
XIXe	»	**Du dialogue.**
XXe	»	**Le style épistolaire.**

(Demander le prospectus).

La France intellectuelle, par Henry Bérenger. Un vol. in-18. . . fr. 3,50

Conférence pour les adultes (1re série) Extraites du journal *Le Conférencier*, publié sous la direction de M. Charles Dupuy. Un vol. in-12 de 516 pages . . . . . » 2,50

Chrestomathie française du XIXe siècle, par Henri Sensine, prof. Première partie : **Les Poètes.** Un vol. broché fr. 5. — cartonné toile, fr. 6. — Deuxième partie : **Les Prosateurs** Un vol. broché fr. 5. — cartonné toile . . . . . » 6.—

Morceaux choisis des littératures étrangères, par Edouard Rod. Un vol de plus de 900 pages, broché : fr. 6. — cartonné toile . . » 6,50

PUPITRES HYGIÉNIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE — Place Métropole — **GENÈVE**

Système breveté ✠ 3925 — Modèle déposé.

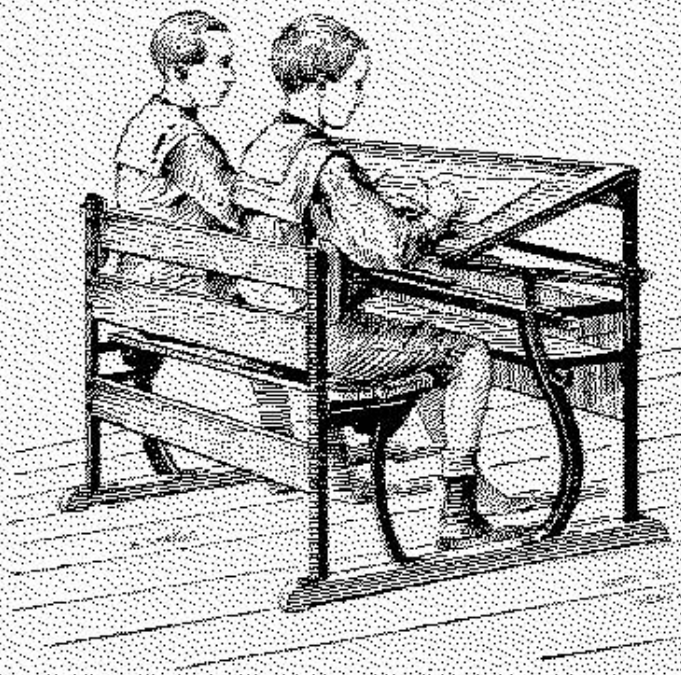

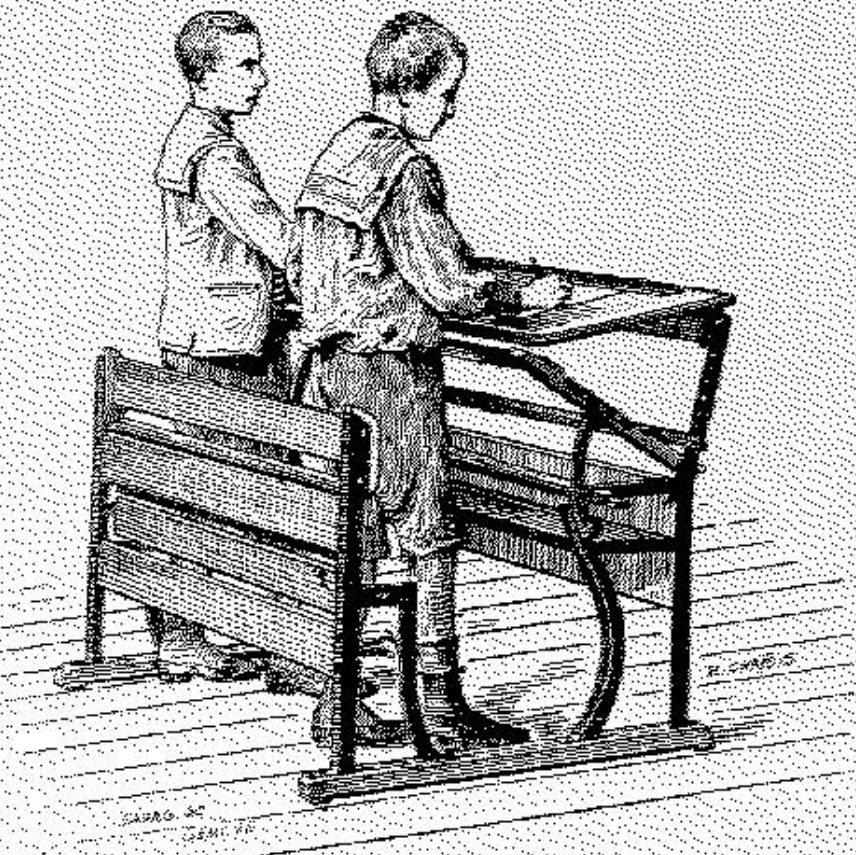

Travail assis et debout.

S'adapte à toutes les tailles.

Pupitre officiel

du Canton de Genève.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15

Prix du pupitre avec banc : fr. 45.—.

Même modèle pour filles mais avec chaise : fr. 45.—.

Attestations et prospectus à disposition.

Seule médaille d'or décernée au mobilier scolaire, Exposition nationale, Genève 1896.